



Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité du village de Pointe-Lebel**, tenue le 9 février 2026, à 19 h, au 255, rue Granier, lieu ordinaire des sessions conformément au Code municipal du Québec, après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par ledit Code, en tel cas fait et pourvu à laquelle sont présents :

Les conseillers présents sont:

Mme Myriam Beaudin
Mme Cécile Roussel
Mme Marie-Josée Maltais
Mme Josée Gagnon
Mme Joanie Tremblay
M. André Foster

ET :

Mme Lise Arsenault, mairesse
M. Gilles Pineault, directeur général/greffier-trésorier

Les conseillers absents sont:

Aucun

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Lise Arsenault et M. Gilles Pineault, directeur général.

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Validation du quorum;
- 1.2 Nomination de la présidence et du secrétaire de l'assemblée;
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour et vérification de l'avis de convocation;

2. Adoption du procès—verbaux des séances antérieures

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025
- 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025

3. Message et rapport d'activité du maire et des conseillers

- 3.1 Mot de la mairesse;
- 3.2 Rapport d'activité des conseillers;

4. Administration générale

- 4.1 Dépôt de correspondance;
- 4.2 Report des comptes à payer et des salaires de janvier 2026 à une séance ultérieure;
- 4.3 Approbation d'inscription au congrès ADMQ du directeur général;
- 4.4 Inscription de formation continue pour le poste d'adjointe administrative;
- 4.5 Vente pour taxes, dépôt de la lise à la MRC de la Manicouagan;



- 4.6 Mandat visant à autoriser la signature de la convention collective des employés municipaux pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030;
- 4.7 Demande de soutien pour compléter la réédition de compte;
- 4.8 Biblio Côte-Nord – Impact du projet de loi C-15 – Services biblio en milieu rural;
- 4.9 Randonnée Vélo-Vallée – Demande de soutien financier;

5. Sécurité publique

- 5.1 Dépôt de correspondance;
- 5.2 Dépôt du rapport des activités du mois de janvier 2026;

6. Hygiène du milieu

Aucun Point

7. Urbanisme / Voirie / Infrastructures

- 7.1 Dépôt de correspondance;
- 7.2 Renouvellement du mandat des membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2026 ;
- 7.3 Nouvelle nomination d'un membre citoyen au comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 7.4 Annulation de la résolution 2026-01-007 – application du règlement 177-87 (composition du comité consultatif d'urbanisme (CCU));
- 7.5 Nouvelle nomination d'un membre élu au comité consultatif d'urbanisme (CCU);

8. Loisirs, culture et développement touristique

- 8.1 Dépôt de correspondance;
- 8.2 Demande d'extension du projet MADA;

9. Santé, bien-être, services aux citoyens et services sociaux

- 9.1 Dépôt de correspondance;
- 9.2 Mandat – autorisation de dépôt de 1000\$ pour un service de protection animal mobile;

10. Affaires nouvelles

11. Période de questions

12. Ajournement / Levée de la séance



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VALIDATION DU QUORUM

Mme Lise Arsenault, mairesse, déclare la séance ouverte à 19h03 et vérifie le quorum.

1.2 NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

RES. : 2026-02-024

Il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Gilles Pineault, directeur général/greffier-trésorier, à titre de secrétaire d'assemblée.

1.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

RES. : 2026-02-025

Il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert et que l'ordre du jour, tel que présenté par la mairesse Mme Lise Arsenault, soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS VEBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

RES. : 2026-02-026

Il est proposé par la conseillère Mme Cécile Roussel et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025.

2.2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 DÉCEMBRE 2025

RES. : 2026-02-027

Il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 décembre 2025.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 décembre 2025

RES. : 2026-02-028

Il est proposé par la conseillère Mme Marie-Josée Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025.



4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Aucun

4.2 REPORT DES COMPTES À PAYER ET DES SALAIRES DE JANVIER 2026

RES. : 2026-02-029

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et des salaires pour le mois de janvier 2026 n'a pas pu être complété ou validé dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge nécessaire d'obtenir toute l'information et les vérifications préalables avant de procéder à l'adoption officielle;

CONSIDÉRANT QUE le rapport permettra à la direction générale de finaliser la documentation et de la présenter de manière conforme aux exigences administratives et légal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REPORTER l'adoption des comptes à payer et des salaires du mois de janvier 2026 à une séance ultérieure du Conseil municipal;

QUE la direction générale soit mandatée pour compléter et présenter la liste révisée lors de la prochaine séance appropriée;

4.3 APPROBATION D'INSCRIPTION AU CONGRÈS ADMQ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.

RES. : 2026-02-030

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) constitue un événement de formation et de perfectionnement essentiel pour les gestionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la participation du directeur général permet à la municipalité de Pointe-Lebel de bénéficier de nouvelles connaissances, d'outils de gestion et de mises à jour législatives importantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Lebel reconnaît l'importance de soutenir la formation continue de son personnel cadre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Joanie Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'inscription de Monsieur Gilles Pineau, directeur général au congrès annuel de l'ADMQ édition 2026 Incluant les formations reliées à celles-ci;

QUE les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et autres dépenses admissibles soient remboursés conformément aux politiques en vigueur;

QUE M. Gilles Pineault directeur général/greffier-trésorier dépose au Conseil municipal un rapport écrit à la suite de sa participation au Congrès.



4.4 INSCRIPTION À DES FORMATIONS CONTINUES POUR LE POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE.

RES. : 2026-02-031

CONSIDÉRANT QUE	la formation continue constitue un élément essentiel au maintien et au développement des compétences du personnel administratif ;
CONSIDÉRANT QUE	le poste d'adjointe administrative requiert une mise à jour régulière des connaissances, notamment en matière de gestion documentaire, de communication administrative, d'outils numériques et de procédure municipale ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel reconnaît l'importance d'encourager le perfectionnement professionnel de ses employés afin d'assurer un service efficace et conforme aux normes en vigueur ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'AUTORISER	l'inscription de l'adjointe administrative à des formations continues pertinentes à ses fonctions ;
QUE	les frais liés à la formation continue — incluant l'inscription, le matériel et les déplacements lorsqu'applicables — soient remboursés conformément aux politiques de la Municipalité ;
QUE	l'employée dépose un rapport résumant ses apprentissages à l'issue de la formation.

4.5 VENTE POUR TAXES. DÉPÔT DE LA LISTE À LA MRC DE LA MANICOUAGAN.

RES. : 2026-02-032

CONSIDÉRANT QUE	l'article 1022 du <i>Code municipal du Québec</i> prévoit que la Municipalité doit transmettre à la MRC la liste des immeubles susceptibles d'être vendus pour défaut de paiement de taxes ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel a procédé à la vérification des comptes de taxes impayés conformément aux délais prescrits ;
CONSIDÉRANT QUE	le directeur général/greffier-trésorier doit déposer la liste officielle des immeubles visés à la MRC de la Manicouagan afin que celle-ci procède au processus légal applicable à la vente pour taxes ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Cécile Roussel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'ENTÉRINER	le dépôt de la liste des immeubles susceptibles d'être vendus pour défaut de paiement de taxes pour l'exercice 2026 ;
D'AUTORISER	le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, à transmettre ladite liste à la MRC de la Manicouagan conformément aux exigences légales ;
QUE	la Municipalité procède à toutes les étapes prévues par la loi relativement au processus de vente pour taxes.



4.6 MANDAT VISANT À AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2030.

RES. : 2026-02-033

- CONSIDERANT QUE** la convention collective des employées de la municipalité de Pointe-Lebel est échue depuis le 31 décembre 2024;
- CONSIDERANT QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel et le syndicat SCFP section locale 2633 représentant les employés municipaux ont conclu une entente de principes relatives au renouvellement de la convention collective pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
- RÉSOLU QUE** Le Conseil municipal autorise Madame Lise Arsenault, Mairesse, et Monsieur Gilles Pineault, directeur général, a signé Pour et au nom de la municipalité, la convention collective intervenue entre la municipalité de Pointe-Lebel et le syndicat SCFP, section locale 2633 pour la période du premier janvier. 2025 au 31 décembre 2030.

4.7 RANDONNÉE VÉLO-VALLÉE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

RES. : 2026-02-034

- CONSIDERANT QUE** la Corporation Véloroute des Baleines organise la Randonnée Vélo-Vallée afin d'amasser des fonds pour la Vallée des Roseaux, tout en promouvant l'activité physique, les saines habitudes de vie et la participation communautaire ;
- CONSIDERANT QUE** cet événement de levée de fonds, au bénéfice de la Maison des soins palliatifs La Vallée des Roseaux, contribue à dynamiser la région et favorise la visibilité des municipalités participantes ;
- CONSIDERANT QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel souhaite encourager les initiatives locales et régionales ayant un impact positif sur la santé, la famille et la communauté ;
- CONSIDERANT QUE** l'organisme a transmis une demande officielle de soutien financier à la Municipalité ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- D'OCTROYER** un soutien financier de 200 \$ à l'organisme Vélo-Vallée dans le cadre de sa randonnée cycliste annuelle ;
- QUE** ce montant soit imputé au poste budgétaire prévu à cet effet ;
- QUE** la Municipalité transmette une copie de la présente résolution à l'organisme Vélo-Vallée afin de confirmer son engagement.



4.8 BIBLIO CÔTE-NORD – IMPACT DU PROJET DE LOI C-15 – SERVICES BIBLIO EN MILIEU RURAL
RES. : 2026-02-035

- CONSIDÉRANT QUE** Biblio Côte-Nord offre des services documentaires essentiels aux municipalités rurales de la région, incluant l'accès à la lecture, à la culture, à l'éducation et à des ressources numériques adaptées aux communautés éloignées ;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi C-15, tel que présenté, pourrait avoir un impact négatif sur la capacité des bibliothèques en milieu rural à maintenir leurs services et leur accessibilité ;
- CONSIDÉRANT QUE** ces services sont indispensables pour favoriser l'alphabétisation, l'animation locale, la participation citoyenne, l'accès à l'information et l'inclusion sociale, particulièrement dans les petites municipalités telles que Pointe-Lebel ;
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs organisations régionales et municipales ont exprimé des préoccupations quant aux répercussions potentielles du projet de loi C-15 sur les ressources documentaires et le financement des services en milieu rural ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Mme Cécile Roussel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- D'APPUYER** Biblio Côte-Nord dans ses démarches concernant les impacts du projet de loi C-15 sur les services de bibliothèque en milieu rural ;
- QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel exprime officiellement ses préoccupations quant au maintien et au financement adéquat des services bibliothécaires ruraux ;
- QU'** une copie de la présente résolution soit transmise à Biblio Côte-Nord, aux instances concernées et aux représentants gouvernementaux impliqués dans l'étude du projet de loi C-15.



5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Aucun

5.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ MENSUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PÉNINSULE MANICOUAGANE DE JANVIER 2026



RAPPORT D'ACTIVITÉ MENSUEL SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PÉNINSULE MANICOUAGAN

Bilan des interventions – Janvier 2026

N° d'intervention	Date	Municipalité	Nature de l'appel
INTSSIPM20260101-001	01 janv.	Pointe-Lebel	302. ACCIDENT DE LA ROUTE
INTSSIPM20260102-002	02 janv.	Ragueneau	301. ACCIDENT DE LA ROUTE
INTSSIPM20260105-003	05 janv.	Pointe-aux-Outardes	100. SYSTÈME D'ALARME
INTSSIPM20260109-004	09 janv.	Pointe-aux-Outardes	130. FEU DE VÉHICULE
INTSSIPM20260115-006	15 janv.	Ragueneau	112. VÉRIFICATION INTÉRIEUR
INTSSIPM20260122-007	22 janv.	Pointe-aux-Outardes	101. ALARME DE MONOXYDE DE CARBONE
INTSSIPM20260123-005	23 janv.	Pointe-Lebel	203. SAUVETAGE DE PERSONNE(S)
INTSSIPM20260124-008	24 janv.	Pointe-Lebel	100. SYSTÈME D'ALARME
INTSSIPM20260126-009	26 janv.	Ragueneau	400. AIDE À LA POPULATION
INTSSIPM20260127-009	27 janv.	Ragueneau	100. SYSTÈME D'ALARME
INTSSIPM20260128-010	28 janv.	Ragueneau	110. FEU DE BÂTIMENT

Mot du directeur

Dans le cadre de l'évolution continue du Service de sécurité incendie et afin de maintenir une capacité d'intervention conforme aux exigences opérationnelles et réglementaires, deux démarches d'embauche sont actuellement en préparation.

La mise en place d'une cohorte de pompiers à temps partiel vise à assurer la disponibilité des effectifs, à soutenir la relève et à maintenir un niveau de réponse efficace et sécuritaire lors des interventions. Cette démarche permettra de répondre adéquatement aux besoins de l'ensemble du territoire.

Parallèlement, le Service amorcera le processus d'embauche d'un chef de division – Opérations et logistique. Ce poste jouera un rôle central dans la planification et le suivi des opérations, la gestion des ressources matérielles, du maintien des compétence et de la formation du personnel.

Ces démarches permettent de structurer le Service de façon durable, d'assurer une réponse opérationnelle adéquate et de maintenir des standards élevés de sécurité et d'efficacité sur l'ensemble du territoire.

Philippe Beaudet, Directeur SSIPM

janvier 2026



6 . HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Aucun

7. URBANISME/VOIRIE/INFRASTRUCTURE

7.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Aucun

7.2 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES CITOYENS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) POUR L'ANNÉE 2026.

RES. : 2026-02-036

CONSIDÉRANT QUE	le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Pointe-Lebel doit être composé de membres citoyens dont le mandat doit être renouvelé selon les modalités prévues ;
CONSIDÉRANT QUE	les membres citoyens actuels du CCU ont démontré implication, assiduité et compétence dans l'analyse des demandes en urbanisme au cours de leur mandat ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel souhaite assurer la continuité, la stabilité et l'efficacité des travaux du CCU ;
CONSIDÉRANT QUE	les membres actuels ont signifié leur intérêt à renouveler leur mandat pour l'année 2026 ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Marie-Josée Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
DE RENOUVELLER	le mandat des membres citoyens suivants pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2026 : ○ M. Philippe Brien ○ M. Dominique Jean ○ Mme. Lysette Synotte
QUE	les mandats prennent effet immédiatement pour la durée prévue selon la réglementation municipale ;
QU'	une copie de la présente résolution soit transmise aux membres du CCU ainsi qu'aux services d'urbanisme.



7.3 NOUVELLE NOMINATION D'UN MEMBRE CITOYEN AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

RES. : 2026-02-037

- CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit être composé de membres citoyens conformément à la réglementation municipale en vigueur ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel doit procéder à la nomination d'un nouveau membre citoyen afin de combler un poste disponible au sein du CCU ;
- CONSIDÉRANT QUE** la personne proposée possède les aptitudes et la disponibilité nécessaires pour contribuer adéquatement aux travaux du CCU ;
- CONSIDÉRANT QUE** la participation de citoyens engagés favorise une meilleure analyse des demandes en urbanisme ainsi qu'une plus grande transparence des processus municipaux
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- DE NOMMER** Madame Julie Richard à titre de membre citoyenne du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2026 ;
- QUE** le mandat entre en vigueur immédiatement et se poursuive pour la durée prévue selon la réglementation municipale ;
- QU'** une copie de la présente résolution soit transmise aux membres du CCU ainsi qu'aux services d'urbanisme.

7.4 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2026-01-007

APPLICATION DU RÈGLEMENT 177-87 (COMPOSITION DU CCU)

RES. : 2026-02-038

- CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2026-01-007 avait nommé trois membres du Conseil municipal pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
- CONSIDÉRANT QUE** le règlement municipal 177-87 précise qu'un seul élu peut être nommé au sein du CCU ;
- CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2026-01-007 contrevient aux dispositions prévues au règlement 177-87 concernant la composition du comité ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel doit assurer la conformité réglementaire de ses nominations et résolutions ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Mme Cécile Roussel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- D'ANNULER** officiellement la résolution 2026-01-007, puisqu'elle est incompatible avec les dispositions du règlement 177-87 concernant la composition du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
- DE CONFIRMER** qu'un seul membre du Conseil municipal puisse siéger au CCU conformément au règlement en vigueur ;



QUE

la présente résolution soit transmise au CCU, au directeur général/greffier-trésorier ainsi qu'aux services concernés, afin de permettre la mise à jour des registres et de la documentation officielle.

7.5 NOUVELLE NOMINATION D'UN MEMBRE ÉLU AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

RES. : 2026-02-039

CONSIDÉRANT QUE

les comités consultatifs d'urbanisme (CCU) doivent être composés d'un seul membre élu conformément au règlement municipal 177-87 ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-Lebel doit procéder à la nomination d'un nouveau membre élu afin d'assurer une représentation municipale conforme au règlement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE

la personne proposée possède les aptitudes et la disponibilité nécessaires pour contribuer adéquatement aux travaux du CCU ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mme José Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER

Madame Joannie Tremblay à titre de membre élu du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2026 ;

QUE

le mandat entre en vigueur immédiatement et se poursuive pour la durée prévue selon la réglementation municipale ;

QU'

une copie de la présente résolution soit transmise aux membres du CCU ainsi qu'aux services d'urbanisme.

8. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

8.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général informe le Conseil de la réception d'un courriel daté du 26 janvier 2026, envoyé par Madame Jessica Régimbald, de l'Agence de développement touristique IDManic, concernant la revitalisation de la carte touristique de la péninsule. Dans son message, Mme Régimbald demande la confirmation des attraits à inscrire pour Pointe-Lebel, soit :

- La plage Chouinard ;
- Le Camping de la Mer ;
- La plage de Pointe-Paradis ;
- La ferme Manicouagan
- Véloroute des Baleines

Mme Régimbald souhaite également savoir si d'autres éléments devraient être ajoutés à la carte touristique.



8.2 PROLONGATION DU PLAN D’ACTION MADA

RES. : 2026-02-040

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel a entamé une politique familiale municipale et une démarche Municipalité amie des aînés (MADA), visant l’amélioration de la qualité de vie des aînés ;
CONSIDÉRANT QUE	le plan d’action MADA actuellement en vigueur arrive à échéance et qu’il est nécessaire d’en prolonger l’application afin d’assurer la continuité des actions amorcées ;
CONSIDÉRANT QUE	la poursuite de la démarche MADA permet de maintenir et de développer des initiatives favorisant le mieux-être, la participation sociale et l’inclusion des aînés sur le territoire ;
CONSIDÉRANT QUE	le ministère de la Santé et des Services sociaux encourage les municipalités à renouveler ou à prolonger leur plan d’action MADA afin d’assurer une transition adéquate vers une mise à jour complète ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité juge nécessaire de compléter certaines actions en cours avant l’adoption d’un nouveau plan d’action MADA ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D’AUTORISER	le directeur général/greffier-trésorier à faire la demande de prolongation du plan d’action MADA jusqu’en juin 2026.

8.3 AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUTIEN POUR COMPLETER LA REDDITION DE COMPTE POUR LA POLITIQUE MADA

RES. : 2026-02-041

CONSIDÉRANT QUE	a Municipalité de Pointe-Lebel doit compléter une reddition de comptes pour la politique MADA, dont l’échéance est fixée au 31 mars 2026 ;
CONSIDÉRANT QUE	l’abolition du poste de direction lié au tourisme a entraîné une diminution des ressources disponibles pour réaliser cette reddition de comptes ;
CONSIDÉRANT QUE	l’intervention d’un tiers externe permettra de finaliser la reddition de comptes de manière conforme, efficace et dans les délais prescrits, en plus de compléter le rapport requis ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D’AUTORISER	le directeur général/greffier-trésorier à déposer une demande officielle de soutien afin de compléter la reddition de comptes en cours pour la politique MADA.



9. SANTÉ, BIEN-ÊTRE, SERVICES AUX CITOYENS ET SERVICES SOCIAUX

9.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Aucun

9.2 MANDAT, AUTORISATION DE DÉPÔT DE 1000\$ POINT SERVICE DE PROTECTION ANIMALE SPA MOBILE.

RES. : 2026-02-042

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel souhaite soutenir les initiatives visant le bien-être animal sur son territoire ;
CONSIDÉRANT QUE	un service de protection animale (SPA) mobile nécessite généralement un dépôt afin de confirmer la réservation de ses services ;
CONSIDÉRANT QUE	la présence du Service de protection animale (SPA) mobile constitue un service bénéfique pour la population et s'inscrit dans la volonté municipale d'assurer le respect et la protection des animaux ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'AUTORISER	le versement d'un dépôt de 1 000 \$ à un service de protection animale (SPA mobile) afin de confirmer la réservation de ses services pour l'été 2026 ;
QUE	le directeur général/greffier-trésorier procède au paiement conformément aux politiques financières de la Municipalité ;
QUE	cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

10. AFFAIRE NOUVELLES

Aucun point

Les questions adressées lors de la période d'échanges ont reçu réponse durant la présente séance

Une demande sera répondue à une séance ultérieure concernant la taxation des maisons multigénérationnelles.

La citoyenne souhaite obtenir des précisions sur la façon dont la municipalité reconnaît et classe un logement additionnel, ainsi que sur les critères permettant de déterminer si l'habitation est considérée comme une unité de logement additionnelle ou comme une maison unifamiliale avec aménagement interne.

11. PÉRIODE DE QUESTION

- Une citoyenne soulève la possibilité de mettre en place un jardin communautaire.

Mme Myriam Beaudin précise que le projet, dans sa forme actuelle, est trop ambitieux pour la Municipalité. Elle mentionne toutefois que l'objectif réaliste à court terme serait plutôt l'acquisition de bacs nourriciers ainsi que la plantation d'arbres fruitiers.



- Il est également mention de présence de barrage de castor dans le secteur du parc Murray
- Le sujet de la taxation applicable aux maisons multi générationnelles est abordée pour une 2e fois. La première discussion est a eu lieu lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2026.

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

RES. : 2026-02-043

CONSIDÉRANT QUE

tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin. et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER

à la levée de la séance, il est 20h18 le 9 février 2026.

Lise Arsenault
Mairesse

Gilles Pineault
Directeur général/greffier-trésorier

Je, Lise Arsenault mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lise Arsenault
Mairesse